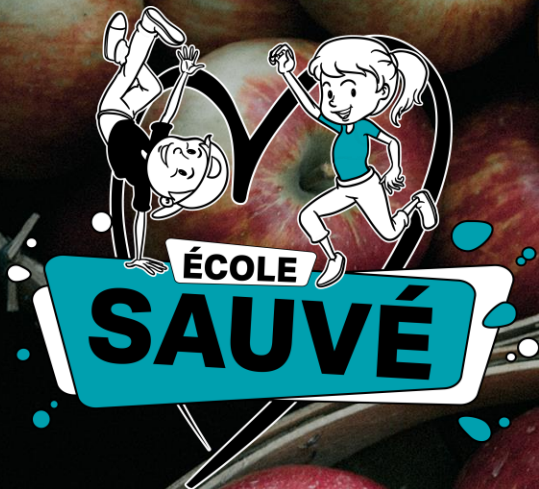




Info-Parents Septembre 2026

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7	8	9 Fête de la rentrée	10 Fête de la rentrée (si pluie le 9 septembre)	11 Journée qui devient un lundi
14	15 Rencontres de parents	16 Rencontres de parents Assemblée générale des parents à 19h30	17 <i>Journée pédagogique</i> (Service de garde ouvert pour les élèves inscrits)	18
21	22	23 Rassemblement EPP	24	25
28	29	30 Prise de présences officielle		

Date	À retenir
7	Congé
9	Fête de la rentrée pour les élèves
10	Fête de la rentrée (si pluie le 9 septembre)
11	Journée qui devient un lundi
15	Rencontre de parents préscolaire et de la 4 ^e à la 6 ^e année à 18h15
16	Rencontres de parents pour les élèves de la 1 ^{re} année à la 3 ^e année à 18h15 Assemblée générale des parents 19h30
17	Journée pédagogique
23	Rassemblement EPP
30	Prise de présences officielle

À l'agenda de septembre

A close-up photograph of a hand holding a black fountain pen with gold accents, writing the words 'Assemblée Générale' in a bold, cursive script on a light-colored surface. The pen is positioned at the end of a long, horizontal stroke that underlines the word 'Générale'. The entire image is framed by a thin white border.

Assemblée
Générale

Assemblée générale de parents 2026

L'assemblée générale de parents, pour l'élection des membres du conseil d'établissement, aura lieu le 16 septembre à 19h30, à la salle 2 adonnant à l'entrée du service de garde.

Message important : service de garde

Pour tout changement concernant le départ de votre enfant après l'école, il est obligatoire d'aviser directement le service de garde. Bien que certains parents informent l'enseignant(e), il est important de communiquer l'information **à la fois à l'enseignant(e) et au service de garde** afin d'assurer un suivi adéquat.

Si votre enfant doit être considéré comme **marcheur plutôt qu'utilisateur du service de garde, ou inversement**, vous devez en aviser le service de garde par courriel à sdg.sau@cssmi.qc.ca.

Tous les changements doivent être transmis avant 11 h afin de permettre une organisation efficace et d'assurer la sécurité de tous les élèves.

Photographie scolaire



La photographie scolaire aura lieu les 8 et 9 octobre prochain.



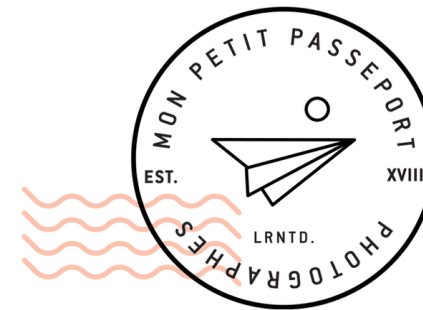
Les séances photos auront lieu à l'extérieur, si la température le permet.



Vous recevrez des courriels, au moment opportun, en lien avec l'organisation de ces séances photos.



Marie Eve
NAGANT
P H O T O G R A P H E





Service de traiteur Merenda

Le service traiteur Merenda se poursuit encore cette année. Il est toujours possible de commander en ligne jusqu'à 7h00 le matin même.

Le service traiteur est offert seulement à compter du 8 septembre.

Les informations se trouvent sur le site Internet de l'école en cliquant [ici](#).

IMPORTANT:

Les élèves utilisant le service traiteur doivent apporter leurs propres ustensiles.

Traiteur Merenda

Avant de pouvoir commander, vous devez vous assurer d'avoir créer un compte sur le site de Merenda.

Cliquez sur le lien suivant pour créer votre compte: [MERENDA](#)

Vous devez avoir en main, le numéro de groupe de votre enfant.

Sécurité dans les zones scolaires

La sécurité des élèves sur la route, c'est l'affaire de tous !

Durant cette période d'effervescence de la rentrée scolaire, soyons particulièrement alertes et vigilants en présence d'un autobus scolaire ou aux abords de l'école.

Nous encourageons vivement les familles à privilégier la marche ou le vélo pour se rendre à l'école.

Ces options sont bénéfiques pour la santé et aident à réduire la congestion autour de l'école, créant ainsi un environnement plus sûr pour tous.

Merci pour votre soutien.



Stationnement du personnel



Pour le parent qui doit accompagner son enfant jusqu'à l'école et donc stationner son véhicule, il y a des espaces de stationnements sur les rues autour et devant l'école et face à l'école sur la 9^e avenue, le stationnement est permis pour un maximum de 15 minutes. (zones en vert).

Il est interdit d'immobiliser ou stationner son véhicule à plusieurs endroits soit; sur une piste cyclable, sur un corridor scolaire, sur un passage pour piétons et à moins de 5 mètres de celui-ci, ainsi que dans une intersection et à moins de 5 mètres de celle-ci (zones rouges).

Respectez la signalisation en place. Il y a des particularités près de l'école telles que le sens unique sur la rue de Normandie, entre la 11^e ave et la 9^e ave.

Il est également interdit d'entrer dans le stationnement des autobus et dans le stationnement réservé au personnel (voir le plan).

Encouragez votre enfant à traverser aux passages pour piétons et aux intersections et à respecter les consignes des brigadiers(ères). Ce sont des obligations pour un piéton, donc montrez-leur l'exemple.



Merci d'assurer la sécurité de tous!

Programme EPP (Encadrement par privilèges)

L'équipe Sauvé est fière de relancer pour une 14^e année son système EPP ! Le système aura pris au fil du temps la couleur de l'école, toujours dans le respect des fondements prescrits par l'approche privilège à sa base. Voici les modes de fonctionnement à poursuivre et les ajustements EPP pour l'année à venir:

On poursuit :

- Achat des activités avec les coupons individuels.
- Attribution de coupons virtuels, offerts aux classes, donnant accès à des privilèges de groupe. Aussi, le thermomètre-école, bien apprécié des élèves, demeure actif. Nous en ferons mention dès le premier rassemblement-école avec les élèves. Total à atteindre pour l'obtention d'un grand privilège-école : inchangé à 25 000 coupons Sauvé.
- Billets OUPS et Carnet code de vie : On continue de vous informer du parcours de votre enfant à l'aide de ces outils. Les élèves ont aussi toujours conscience qu'ils peuvent bénéficier d'une bonification de coupons Sauvé lorsque le carnet est exempt de signatures. Ce dernier vous sera envoyé à chaque 2 mois, pour obtenir votre signature et vous donner un portrait de votre enfant dans son respect des valeurs de l'école et de ses règles de vie.
- Il est maintenant possible de consulter sur le site Web de l'école un onglet **Encadrement par privilèges**. Vous y trouverez un résumé des fondements de ce système qui favorise une approche positive.

<https://d1o78ib334jphr.cloudfront.net/sites/47/2023/07/ENCADREMENT-PAR-PRIVILEGES.pdf>



QUELQUES DÉFINITIONS ET ARTICLES DE LOI

CONFLIT

Le conflit est **un désaccord** ou **une mésentente** entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts diffèrent. Le conflit oppose généralement des personnes qui possèdent le même niveau de force et de pouvoir. Les conflits sont nécessaires pour apprendre et ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation ou par la médiation. Le conflit **n'est pas de l'intimidation**.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

(Loi sur l'instruction publique, art. 13)

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

(Loi sur l'instruction publique, art. 13)

Plan de lutte

<https://sauve.cssmi.qc.ca/ecole/violence-et-intimidation/>

Démarche de la résolution de conflits

À l'école, lorsque nous sommes en présence d'un conflit entre élèves, nous privilégions d'abord notre démarche de résolution de conflits. Celle-ci permet aux élèves d'exprimer leur perception de la situation, d'écouter l'autre partie, de rechercher des solutions et de convenir d'un engagement afin de réparer le lien et prévenir la récurrence du conflit.

Cette démarche se trouve sur le site Internet de l'école en cliquant sur le lien suivant : [Conflits](#)





**La Fondation Émile-Z.-Laviolette distribue
plus de 1500 collations à chaque semaine
dans 19 écoles de la région.**

**Pour en savoir plus ou pour aider la cause,
cliquer ici : www.emile-z-laviolette.com**



<https://emile-z-laviolette.com/>

EN FRANÇAIS

Mardi 6 octobre à 19 h



Stratégies d'encadrement et routines pour nos jeunes TDAH

Conférencière: Nadia Laquerre, psychoéducatrice

Clientèle visée: Parents, intervenants/professionnels en lien avec les enfants et adolescents

Les routines et les stratégies d'encadrement sont des outils essentiels pour aider nos jeunes à

« apprivoiser » leur TDAH. Nous verrons dans cette conférence l'importance de mettre en place des routines et d'établir une discipline bienveillante pour faciliter la vie de toute la famille.

À propos de Nadia

Psychoéducatrice de formation, j'anime les ateliers de groupe pour les parents d'enfants à défis particuliers depuis près de 15 ans.

Je travaille avec les enfants, les adolescents et la famille depuis le début de ma carrière en 1995. J'offre des stratégies à court et long terme pour retrouver et conserver son équilibre et son bien-être dans toutes les dimensions de l'être.



Pour plus d'informations, cliquez sur le lien suivant: [Conférence](#)

L'encadrement des enfants à défis particuliers

Pour parents d'enfants de 6 à 12 ans

Animés par Nadia Laquerre, psychoéducatrice

Ces ateliers visent à outiller les parents d'enfants désobéissants et opposants afin de leur permettre de faire des interventions efficaces issues des meilleures pratiques. Le tout dans une ambiance dynamique et respectueuse teintée de plaisir et d'entraide !

Début des ateliers : mardi 13 octobre 19 h

Clientèle visée: parents d'enfants de 6 à 12 ans

3 ateliers en ligne - Les mardis de 19 h à 21 h

***Prenez note que l'inscription à la conférence du 6 octobre 2026 est un prérequis pour s'inscrire à ces ateliers : [Stratégies d'encadrement et routines pour nos jeunes TDAH animée par Nadia.](#)**

